

# CONDITIONS SPECIFIQUES DE VENTE DES OFFRES PRESTIGE XTREM

Les prix mentionnés aux présentes conditions particulières sont exprimés TTC. La souscription à l'offre PRESTIGE XTREM vaut acceptation des Conditions Spécifiques de Vente de cette offre, comme énuméré ci-dessous.

## Forfaits de la gamme PRESTIGE XTREM

Les offres PRESTIGE XTREM s'adressent exclusivement aux particuliers sous réserve d'une utilisation raisonnable des services. Pour les appels et SMS seules les communications à usage privé entre individus sont autorisées, exception faite des communications vers numéros courts, spéciaux ou surtaxés. Les communications qualifiées d'illimitées ne sont autorisées qu'entre deux individus et pour un usage privé.

Aucun frais d'activation ou d'achat de carte SIM n'est appliqué à l'ouverture de la ligne.

### Le forfait PRESTIGE XTREM 6H

L'abonnement forfaitaire PRESTIGE XTREM 6H au tarif Mensuel TTC de 4 990 F comprend

- 6h d'appel depuis toute la Polynésie française vers tout opérateur local et vers l'international \*
- Appels illimités soir et week-end depuis toute la Polynésie française vers les n° Vodafone et n° Vini
- SMS illimités 24h/24 depuis toute la Polynésie française vers tout opérateur local
- Internet 10 Go

### Le forfait PRESTIGE XTREM 8H

L'abonnement forfaitaire PRESTIGE XTREM 8H au tarif Mensuel TTC de 6 490 F comprend

- 8h d'appel depuis toute la Polynésie française vers tout opérateur local et vers l'international \*
- Appels illimités soir et week-end depuis toute la Polynésie française vers n° Vodafone et n° Vini
- SMS illimités 24h/24 depuis toute la Polynésie française vers tout opérateur local
- Internet 20 Go

### Le forfait PRESTIGE XTREM 12H

L'abonnement forfaitaire PRESTIGE XTREM 12H au tarif Mensuel TTC de 8 490 F comprend

- 12h d'appel depuis toute la Polynésie française vers tout opérateur local et vers l'international \*
- Appels illimités soir et week-end depuis toute la Polynésie française vers n° Vodafone et n° Vini
- SMS illimités 24h/24 depuis toute la Polynésie française vers tout opérateur local
- Internet 30 Go

### Le forfait PRESTIGE XTREM 20H

L'abonnement forfaitaire PRESTIGE XTREM 20H au tarif Mensuel TTC de 11 990 F comprend

- 20h d'appel depuis toute la Polynésie française vers tout opérateur local et vers l'international \*
- Appels illimités soir et week-end depuis toute la Polynésie française vers n° Vodafone et n° Vini
- SMS illimités 24h/24 depuis toute la Polynésie française vers tout opérateur local
- Internet 50 Go

Soir : tous les jours de 20h à 6h. Week-end : du vendredi 20h au lundi 6h.

\* Tant que le crédit d'appel du forfait n'a pas été épuisé, la durée des appels internationaux vers les pays listés plus bas est décompté du quota d'heures du forfait. Ainsi dans le forfait les communications vers l'international et les communications locales sont facturées au tarif des communications locales.

Les numéros internationaux spéciaux ou surtaxés (incluant les destinations par satellite) sont exclus et sont automatiquement facturés hors forfait au tarif indiqué plus bas (groupe 6).

\* La liste des pays qui peuvent être appelés avec les minutes du forfait est donnée ci-dessous.

Les appels, SMS et Internet hors forfait sont facturés en fonction de la grille tarifaire hors forfait.

Les appels illimités soir et week-ends sont restreints à 200 numéros différents Vodafone ou Vini par mois, au-delà les appels sont facturés en hors forfait. Les appels illimités excluent les numéros courts, spéciaux, et surtaxés. Mais il n'y a pas de contrainte sur la durée totale de ces appels soirs et week-ends.

Les SMS illimités depuis toute la Polynésie française vers tout opérateur local sont restreints à 200 numéros différents par mois. Au-delà de ces seuils de 200 numéros les SMS sont facturés au tarif hors forfait. Les SMS surtaxés ne sont pas inclus dans les SMS illimités. Mais il n'y a pas de contrainte sur le nombre total de ces SMS émis.

Les Go inclus dans le forfait ne sont consommables que depuis le réseau Vodafone en Polynésie française.

### **Offres anniversaire #8ans**

Pour tout nouvel abonnement avec engagement, un cadeau anniversaire 8 ans est offert sans changement du prix initial du forfait. Ce cadeau dépend de la durée d'engagement choisit mais ne dépend pas du type d'engagement sélectionné : avec remise sur forfait ou avec remise sur téléphone. Ainsi pour un engagement sur 12 mois, 25% de ressources (appels et internet) sont offerts, et pour un engagement sur 24 mois, 50% d'appels et d'internet sont offerts. Ces ressources sont octroyées, par l'agent de vente, à l'activation de la ligne.

De plus pour les clients déjà engagés avec remise sur forfait ou remise sur téléphone, quelle que soit la durée de l'engagement et la date initiale de leur engagement, un cadeau leur est fait. Ce cadeau est à aller chercher sur l'application mobile dans la section cadeau. Le cadeau consiste en 25% de ressources (appels et internet) additionnelles et gratuites. En fin d'engagement tout abonné (même s'il avait bénéficié du cadeau +25%) peut obtenir les +50% d'appels et d'internet en s'engageant pour 24 mois (avec remise sur téléphone ou remise sur forfait).

### **Facturation**

L'abonné peut recevoir sa facture gratuitement via e-mail et SMS, et peut souscrire à l'option d'envoi de la facture papier par courrier pour 250 F par mois.

### **Crédits supplémentaires de communication**

L'Abonné peut à tout moment acheter des crédits supplémentaires de communication voix, SMS ou débit internet, aussi appelés recharges, en point de vente revendeurs, en boutiques Vodafone ou online (à travers [mon.vodafone.pf](http://mon.vodafone.pf) ou [recharge.vodafone.pf](http://recharge.vodafone.pf)).

Recharge	minutes d'appels locaux	ou Nombre de SMS locaux	ou Go d'internet en local	Crédit Bonus inclus	durée de validité
200	8	25	0.4	bonus internet 200 F	7 jours
500	20	62	1	bonus internet 500 F	15 jours
1000	40	125	2	bonus internet 1000 F	30 jours
2000	80	250	4	bonus internet 2000 F	30 jours
5000	200	625	10	bonus internet 5000 F	60 jours

Une recharge peut être activée de plusieurs façons :

- En entrant \*1111\*CodeDeLaRecharge# et envoi pour recharger sa propre carte
- En entrant \*1111\*CodeDeLaRecharge\*MSISDN# et envoi pour recharger la carte d'un autre client Vodafone
- En allant sur le site [recharge.vodafone.pf](http://recharge.vodafone.pf) le client peut activer une recharge papier déjà en sa possession ou même acheter une recharge et l'activer.
- En utilisant [mon.vodafone.pf](http://mon.vodafone.pf) le portail de self-service de Vodafone.

Les crédits des recharges sont utilisés après les ressources des forfaits.

Pour les appels internationaux, le crédit de la recharge est consommé en tenant compte du tarif hors forfait correspondant à la destination appelée et du plan utilisé.

### **Tarification des communications hors forfait**

Les communications appels, SMS et débit internet, réalisés au-delà ou en dehors du forfait PRESTIGE XTREM choisi, sont facturées aux tarifs hors forfait comme suit :

Appels :

<b>Tarif pour les appels Hors Forfait en F TTC/min.</b>	<b>Prestige 6H</b>	<b>Prestige 8H, 12H, 20H</b>
vers numéro local	25	25
vers destination du Groupe 1	33	25
vers destination du Groupe 2	40	31
vers destination du Groupe 3	68	52
vers destination du Groupe 4	129	113
vers destination du Groupe 5	176	160
vers destination du Groupe 6 (Autres Sat et Exclusions)	1000	900

Tous les appels sont facturés à la seconde pour les destinations des groupes 1, 2, 3 et 4, et sont facturés à la minute pour les destinations des groupes 5 et 6.

SMS :

<b>Tarif pour les SMS en F TTC/SMS émis</b>	<b>Toutes les offres Prestige</b>
vers numéro local	8
vers destination internationale	88

Internet :

<b>Tarif Data</b>	<b>Toutes les offres Prestige</b>
Trafic internet en local	1000 F/ Go

## Liste des destinations du groupe 1, vers lesquelles les appels sont inclus dans le quota d'heures du forfait

Cette liste de plus de 100 destinations est valide au 1 mai 2021 et est susceptible d'évoluer encore avec le temps. Toutes les destinations avec une étoile/astérisque ont un ou plusieurs sous réseaux exclus (sous réseau à valeur ajoutée ou partie couverte par satellite) voir liste plus bas.

Dans la zone géographique Europe (préfixe +3 et +4) sont inclus dans le groupe 1, les 23 pays suivants :

<b>Indicatif</b>	<b>Destination</b>
(+49)	Allemagne
(+43)	Autriche
(+357)	Chypre
(+45)	Danemark
(+34)	Espagne *
(+33)	France *
(+350)	Gibraltar
(+30)	Grèce
(+36)	Hongrie *
(+353)	Irlande *
(+354)	Islande
(+423)	Liechtenstein
(+352)	Luxembourg
(+47)	Norvège
(+31)	Pays Bas
(+48)	Pologne
(+351)	Portugal
(+40)	Roumanie *
(+44)	Royaume Uni *
(+378)	Saint-Marin
(+421)	Slovaquie
(+46)	Suède
(+420)	Tchèque (Rép.)

En Asie du Sud Est (préfixe +6) sont inclus dans le groupe 1, les 8 pays suivants :

<b>Indicatif</b>	<b>Destination</b>
(+61)	Australie *
(+673)	Brunei
(+62)	Indonésie
(+60)	Malaisie
(+64)	Nouvelle Zélande
(+63)	Philippines
(+65)	Singapore
(+66)	Thaïlande

En Asie du Nord (préfixe +8) sont inclus dans le groupe 1, les 10 pays suivants :

<b>Indicatif</b>	<b>Destination</b>
(+880)	Bangladesh
(+855)	Cambodge
(+86)	Chine
(+82)	Corée du Sud
(+852)	Hong Kong
(+81)	Japon
(+856)	Laos
(+853)	Macao
(+886)	Taiwan
(+84)	Vietnam *

En Asie Centrale (préfixe +9) sont inclus dans le groupe 1, les 16 pays suivants :

<b>Indicatif</b>	<b>Destination</b>
(+966)	Arabie Saoudite
(+973)	Bahreïn
(+975)	Bhoutan
(+971)	Emirats Arabes Unis
(+91)	Inde
(+98)	Iran
(+972)	Israël *
(+965)	Koweït
(+961)	Liban
(+976)	Mongolie
(+977)	Népal
(+92)	Pakistan
(+94)	Sri Lanka
(+993)	Turkménistan (Rép. du)
(+998)	Ouzbékistan
(+967)	Yémen (Rép. Arabe du)

En Amérique Latine (préfixe +5) sont inclus dans le groupe 1, les 23 destinations suivantes :

<b>Indicatif</b>	<b>Destination</b>
(+54)	Argentine
(+591)	Bolivie *
(+5997)	Bonaire (anc. Antilles Néerlandaises)
(+55)	Brésil
(+56)	Chili *
(+57)	Colombie
(+506)	Costa Rica
(+5999, 5996)	Curaçao (anc. Antilles Néerlandaises)
(+503)	El Salvador
(+590)	Guadeloupe
(+502)	Guatemala
(+594)	Guyane Française
(+504)	Honduras
(+596)	Martinique
(+52)	Mexique
(+507)	Panama
(+595)	Paraguay
(+51)	Pérou *
(+5994)	Saba (anc. Antilles Néerlandaises)
(+508)	Saint-Pierre & Miquelon
(+5993)	St. Eustatius (anc. Antilles Néerlandaises)
(+598)	Uruguay
(+58)	Vénézuéla

Dans la zone de préfixe +2 sont inclus dans le groupe 1, les 9 destinations suivantes :

<b>Indicatif</b>	<b>Destination</b>
(+244)	Angola
(+20)	Egypte
(+298)	Feroe (Iles) - Danemark
(+299)	Groenland
(+230)	Maurice (Ile)
(+264)	Namibie
(+234)	Nigéria
(+262)	Réunion et Mayotte
(+268)	Swaziland

En Amérique du Nord (préfixe +1) sont inclus dans le groupe 1, les 13 destinations suivantes :

<b>Indicatif</b>	<b>Destination</b>
(+1907)	Alaska
(+1268)	Antigua & Barbuda
(+1441)	Bermudes
(+1)	Canada
(+1345)	Cayman (Iles)
(+1809, 1829, 1849)	Dominicaine (Rép.)
(+1)	Etats-Unis
(+1671)	Guam
(+1808)	Hawaii
(+1670)	Mariannes (Iles)
(+1787, 1939)	Puerto Rico
(+1721)	St. Maarten
(+1340)	Vierges (Iles - USA)

Parmi les destinations incluses dans le groupe 1, destinations pouvant être appelées à l'intérieur du forfait au tarif local, les sous réseaux suivants de ces destinations sont exclus :

<b>Pays</b>	<b>Sous réseaux exclus</b>
<b>Australie</b>	Australia - Satellite Services (+611451, +611452, +611453, +611471)
<b>Bolivie</b>	Bolivia Rural (+5912, +5913, +5914, +5919)
<b>Chili</b>	Chili - Rural (+5645920, +562196, +562198, +5611, +5615, +56612, +56613, +56614, +56615, +56616, +562197, +5632196, +5632197, +5632198, +5633196, +5633197, +5633198, +5634196, +5634197, +5634198, +5635196, +5635197, +5635198, +5641196, +5641197, +5641198, +5642196, +5642197, +5642198, +5643196, +5643197, +5643198, +5645196, +5645197, +5645198, +5651196, +5651197, +5651198, +5657196, +5657197, +5657198, +5658196, +5658197, +5658198, +5652196, +5652197, +5652198, +5653196, +5653197, +5653198, +5655196, +5655197, +5655198, +5661196, +5661197, +5661198, +5663196, +5663197, +5663198, +5664196, +5664197, +5664198, +5665196, +5665197, +5665198, +5667196, +5667197, +5667198, +5671196, +5671197, +5671198, +5672196, +5672197, +5672198, +5673196, +5673197, +5673198, +5675196, +5675197, +5675198, +5644, +564297, +564337, +564397, +564535, +566337, +566397, +566497, +567137, +567197, +567337, +567379, +567597, +56617, +56618, +56619, +562572, +562593, +562788, +564237, +5665970, +567397, +562868, +5645924, +5645921, +5645922, +5645923, +5665971, +5665972, +5651195, +5665233, +5622572, +5622593, +5622788, +5622868, +56228905, +56228906, +56228907, +56228908, +56228909, +5622917, +5622929, +5622930, +5622993, +5622997, +5645235, +56452197, +56452198, +56452920, +56452921, +56452922, +56452923, +56452924, +5642237, +5642297, +5643237, +5643297, +5663237, +5663297, +5671237, +5671297, +5673237, +5673279, +5673297, +5675297, +56342196, +56332196, +56332197, +56332198, +56342197, +56342198, +56352196, +56352197, +56352198, +56422196, +56422197, +56422198, +56432196, +56432197, +56432198, +56452196, +56522196, +56522197, +56522198, +56532196, +56532197, +56532198, +56552196, +56552197, +56552198, +56572196, +56572197, +56572198, +56582196, +56582197, +56582198, +56632196, +56632197, +56632198, +56642970, +56642971, +56642979, +56652196, +56652197, +56652198, +56652970, +56652971, +56652972, +56672198, +56712196, +56712197, +56712198, +56722196, +56722197, +56722198, +56732196, +56732197, +56732198, +56752196, +56752197, +56752198)
<b>Espagne</b>	Spain Special Services (+3451, +3470, +34901, +34902, +34904)
<b>France</b>	France - Mobile - Globalstar (+3363800, +3364000, +3364001, +3364002, +3364003, +3364004, +3375077, +3375076) France - VAS (+338, +3310, +3350, +33510, +33511)
<b>Hongrie</b>	Hungary Premium Services (+3621360)
<b>Irlande</b>	Universal Access (+353818)
<b>Israël</b>	Israel Palestine (+97222, +97242, +97282, +97292) Israel Palestine Mobile (+97256, +97259)
<b>Pérou</b>	Peru Rural (+5111, +5118, +5110, +51448, +51548, +51648, +51748, +51848, +51418, +51428, +51438, +51518, +51528, +51538, +51568, +51618, +51628, +51638, +51658, +51668, +51678, +51728, +51738, +51768, +51828, +51838, +517354)
<b>Roumanie</b>	Romania - Directory Assistance (+40118932) Romania - Special Services (+4033851, +4033951, +4033751, +4034951)
<b>United Kingdom</b>	United Kingdom - Mobile Others (+4477530) United Kingdom National Call (+44870) United Kingdom National Call Plus (+44871, +44872, +44873) United Kingdom Personal No (+4470, +4478933, +4476433, +4475890, +4474179)
<b>Vietnam</b>	Vietnam - VAS 1 (+841800, +84198, +84106, +84108, +84109, +84801) Vietnam - VAS 2 (+8419008, +8419009) Vietnam - VAS 3 (+841900)

Ces préfixes correspondent à des numéros surtaxés ou à des régions desservies par satellite.



## Pays par région pour les appels internationaux

Les destinations sont classées en 5 groupes plus un (pour les destinations non contenues dans les groupes de 1 à 5).

Destinations du groupe 1 :

Pays listés ci-dessus avec leurs exclusions.

Destinations du groupe 2 :

<b>Destination</b>	<b>code de pays/ destination</b>	<b>Destination</b>	<b>code de pays/ destination</b>
Afghanistan	93	Kirghizistan (Rép. du)	996
Afrique du Sud	27	Montserrat	1664
Andorre	376	Nicaragua	505
Anguilla	1264	Nouvelle Calédonie	687
Arménie	374	Oman	968
Aruba	297	Palau	680
Bahamas	1242	Qatar	974
Barbade	1246	Russie (1)	70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 78, 79
Belize	501	Sainte-Lucie	1758
Croatie	385	Saint-Kitts & Nevis	1869
Dominique	1767	Saint-Vincent & Grenadines	1784
Equateur	593	Samoa Américaines	1684
Erythrée	291	Soudan	249
Ethiopie	251	Tadjikistan	992
Grenade	1473	Trinidad & Tobago	1868
Irak	964	Turques & Caïques (Iles)	1649
Jamaïque	1876	Turquie	90
Jordanie	962	Ukraine	380
Kazakhstan	77	Vierges (Iles - GB)	1284
Kenya	254		

(1) Le sous réseau Russia Mobile Satellite (7954) ne suit pas le tarif du groupe 2 mais suit le tarif des réseaux Autre.

## Destinations du groupe 3 :

<b>Destination</b>	<b>code de pays/destination</b>	<b>Destination</b>	<b>code de pays/destination</b>
Albanie	355	Lesotho	266
Azerbaïdjan (Rép. d')	994	Lettonie (Rép. De)	371
Belgique	32	Libye	218
Benin	229	Lituanie	370
Biélorussie	375	Macédoine	389
Bosnie-Herzégovine	387	Mali	223
Botswana	267	Malte	356
Bulgarie	359	Marshall (Iles)	692
Cameroun	237	Moldavie (Rép. de)	373
Cap-Vert	238	Monaco	377
Corée du Nord	850	Mozambique	258
Djibouti	253	Myanmar (Union de)	95
Estonie	372	Niger	227
Fidji	679	Ouganda	256
Finlande	358	Rwanda	250
Gabon	241	Serbie	381
Gambie	220	Suriname	597
Géorgie	995	Syrie	963
Ghana	233	Tanzanie	255
Guyana	592	Togo	228
Haiti	509	Wallis & Futuna	681
Italie	39		

Destinations du groupe 4 :

<b>Destination</b>	<b>code de pays/destination</b>	<b>Destination</b>	<b>code de pays/destination</b>
Algérie	213	Mauritanie	222
Ascension Iles	247	Micronésie	691
Burkina Faso	226	Papouasie Nouvelle Guinée	675
Burundi	257	Sainte-Hélène	290
Centre-Afrique	236	Salomon	677
Comores	269	Samoa Occidentales	685
Congo (Rép. Dém.)	243	Sénégal	221
Congo Brazzaville	242	Seychelles	248
Cook Iles	682	Sierra Leone	232
Côte d'Ivoire	225	Slovénie	386
Cuba	53	Somalie	252
Guinée	224	Suisse	41
Guinée Bissau	245	Tchad	235
Guinée Equatoriale	240	Tokelau	690
Libéria	231	Tonga	676
Madagascar	261	Tunisie	216
Malawi	265	Vanuatu	678
Maldives	960	Zambie	260
Maroc	212	Zimbabwe	263

Destinations du groupe 5 :

<b>Destination</b>	<b>code de pays/destination</b>
Antarctique	672
Falkland (Iles)	500
Kiribati	686
Nauru	674
Niue	683
Norfolk (Australie)	6723
Sao Tome & Principe	239
Tuvalu	688

Destinations du groupe 6 :

Les destinations du groupe 6 sont toutes les destinations qui ne sont pas dans les groupes de 1 à 5 plus les exclusions des pays de ces mêmes groupes 1 à 5.

## **Service de plafonnement**

L'Abonné peut fixer une limite de crédit mensuelle (plafonnement) au-delà de laquelle, il bénéficie uniquement de la possibilité de recevoir des communications.

L'Abonné peut faire évoluer son plafonnement, en contactant le 8989 ou en informant Vodafone par écrit. Vodafone disposera de 7 jours ouvrés pour intégrer l'évolution sollicitée dans ses systèmes informatiques.

Le plafond minimum dépend de l'offre PRESTIGE XTREM choisie.

<b>PRESTIGE XTREM</b>			
<b>6H</b>	<b>8H</b>	<b>12H</b>	<b>20H</b>
forfait mensuel + 2 000 F	forfait mensuel + 2 000 F	forfait mensuel + 5 000 F	forfait mensuel + 5 000 F

Le plafonnement s'applique aux dépenses de communication voix ou SMS ou débit internet au-delà du forfait choisi et des crédits supplémentaires éventuellement acquis.

## **Report de crédits**

Les crédits « voix », « sms » et « internet mobile » du forfait choisi éventuellement non utilisés sur un cycle de facturation considéré sont reportés sur le cycle de facturation suivant. Ces crédits reportés sont ceux consommés en premier, les crédits du mois en cours ne commencent à être décomptés qu'après épuisement du crédit reporté.

Les crédits non utilisés du cadeau anniversaire 8 ans sont reportés.

Les crédits « voix », « sms » et « internet mobile » ne peuvent être reportés deux fois consécutivement. A défaut d'utilisation sur le cycle de facturation suivant, ils sont en conséquence définitivement perdus.

## **Engagement**

Le client n'est pas obligé de s'engager, mais s'il le fait il pourra bénéficier d'une réduction soit sur le montant d'acquisition de son téléphone, soit sur le montant de son forfait mensuel.

La durée d'engagement dans le cas d'une remise sur l'acquisition d'un téléphone est de 24 mois.

Dans le cas d'une remise sur le montant récurrent des mensualités, les durées d'engagement sont 12 ou 24 mois.

Montants des remises pour engagements 12 ou 24 mois :

<b>PRESTIGE XTREM</b>			
<b>6H</b>	<b>8H</b>	<b>12H</b>	<b>20H</b>
pour engagement 24 mois 500 F	pour engagement 24 mois 1 000 F	pour engagement 24 mois 1 000 F	pour engagement 24 mois 1 500 F
pour engagement 12 mois 200 F	pour engagement 12 mois 500 F	pour engagement 12 mois 500 F	pour engagement 12 mois 800 F

## **Fonctionnement et évolution des forfaits PRESTIGE XTREM**

L'abonné peut changer de type de forfait au-delà d'un (1) mois d'ancienneté, sur le forfait dont il est demandé la modification, si l'Abonné souhaite augmenter le montant de son forfait. Et il reste engagé jusqu'à la fin de la période de son engagement initial s'il s'était engagé en bénéficiant d'une remise sur téléphone.

L'abonné peut changer de type de forfait passé un délai de trois (3) mois d'ancienneté sur le forfait dont il a demandé la modification si l'Abonné souhaite réduire le montant dudit forfait. Si l'Abonné a été engagé suite à une remise sur téléphone, il doit s'acquitter du remboursement de la différence entre la remise précédent le changement de forfait et celle du nouveau forfait. Et il reste engagé jusqu'à la fin de la période de son engagement initial.

Pour tout Abonné, qui s'était engagé et avait bénéficié d'une remise sur forfait, tout changement de type de forfait entraîne la remise à zéro de la durée d'engagement du nouveau forfait. Ce qui entraîne donc un redémarrage de la durée de l'engagement, durée qui sera fonction du type de remise.

La modification de forfait sera mise en œuvre sur le cycle de facturation suivant la demande.

A défaut de changement, le type de forfait choisi par l'abonné est reconduit mensuellement et automatiquement.

L'abonné choisit parmi les deux cycles de facturation suivants 15 ou 22 chaque mois.

## **Paiement d'avance**

L'Abonné peut choisir d'effectuer un paiement d'avance sur lequel sera décompté le montant de ses forfaits et dépenses de communication.

## **Procédure de résiliation**

En cas de demande de résiliation de la part de l'abonné, si ce dernier a contracté l'abonnement depuis moins de six mois et que cet abonnement a été contracté avec un vendeur conseil, l'abonné devra faire parvenir un courrier écrit et motivé de résiliation – avec accusé de réception - au « service Vendeurs Conseils RDO - Auae, BP 335 - 98713 Papeete, Tahiti, Polynésie française ».

Dans tous les autres cas de résiliation, l'abonné devra faire parvenir un courrier écrit et motivé de résiliation – avec accusé de réception - au « service au Résiliation Vodafone RDO - Auae, BP 335 - 98713 Papeete, Tahiti, Polynésie française ».

Pendant sa procédure de résiliation, l'abonné reste redevable de l'abonnement ainsi que des communications passées.

Lors de la résiliation de son abonnement, tout crédit ou toute ressource non utilisés sera perdu. Il est donc conseillé à l'Abonné d'épuiser ce crédit ou ces ressources avant de procéder à la résiliation.

Le départ définitif n'est pas considéré comme un motif légitime de résiliation sauf si l'abonné peut justifier qu'un événement imprévisible est survenu en cours de contrat l'empêchant d'en poursuivre l'exécution.

Dans le cas de motif non légitime, les frais de résiliation sont calculés sur 100% de la somme des forfaits mensuels manquants de la première année et sur 25% de la somme des forfaits mensuels manquants de la deuxième année.

En cas de résiliation pour motif légitime les frais de résiliation ne seront pas appliqués dans leur totalité par Vodafone :

- Si le client résilie durant la première année de son engagement :
  - S'il avait bénéficié d'une remise sur téléphone il devra rembourser la totalité de la remise consentie sur téléphone.
  - S'il avait bénéficié d'une remise sur forfait il devra rembourser la somme des remises consenties sur chacun des montants de forfait.
- Si le client résilie durant la deuxième année de son engagement et qu'il avait bénéficié d'une remise sur téléphone ou de remises sur forfait il devra rembourser 25% de la somme des forfaits mensuels manquants de la deuxième année.